



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-064

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2019

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-02-15-012 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique - Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (6 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-02-18-003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Service des Impôts des Particuliers de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont » (3 pages)

Page 10

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-02-15-012

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé
publique - Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de
Seine

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Adélaïde Hautval, Beaujon, Bichat–Claude-Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2018-09 0010 nommant Monsieur Pascal De Wilde à compter du 20 septembre 2018 faisant fonction de directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 modifié le fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame **Pauline Maisani**, directrice de groupe hospitalier adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Samia Ibégazène**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Samia Ibégazène**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Aline Coudray**, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Olivier Vilain**, Directeur Adjoint, chargé des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G (4, 5, 6, 8, 9, 31, 32) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Bandiougou Sow**, adjoint au chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

- Monsieur **Patrick Bodo**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Ludovic Tripault, directeur du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé
- Madame Christine Paumard, directrice du site Adélaïde Hautval, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé
- Madame Marie Warnier, directrice par intérim du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé
- Madame Christine Paumard, directrice du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le Directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Samia Ibégazène, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Madame Hélène Gendreau, Directrice des ressources humaines adjointe, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Pauline Kerignard, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Sylviane Gautrand, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière, Gregory Sofikitis, Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Samia Ibégazène ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H(5) de l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Samia Ibégazène, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines médicales, délégation est donnée à Monsieur Tony Loiseau, attaché d'administration hospitalière, Madame Dalila Flici, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Samia

Ibégazène et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Aline Coudray, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, délégation est donnée à Madame Fanny Brun Grollier, Technicien Supérieur Hospitalier, Madame Christel Coeurderoy, Technicien Supérieur Hospitalier, Monsieur Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier, Monsieur Ludovic Lebatard, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Madame Christelle Predinas, responsable du service achats, Monsieur Patrick Didier, Technicien Supérieur Hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Aline Coudray et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier Vilain, Ingénieur Général, chargé des investissements, délégation est donnée à Monsieur Arsène Lollichon, ingénieur, directeur des travaux et de la maintenance, Monsieur Anthony Hamon, ingénieur biomédical, responsable des équipements, Monsieur Sébastien Vesseron, ingénieur biomédical, adjoint au Directeur des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Olivier Vilain et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur adjoint, chargé de la recherche, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Madame Audrey Jaffrelo, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G (4, 5, 6, 8, 9, 31, 32) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe, Monsieur Pierre Rosmorduc, directeur adjoint et Madame Emilie George, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Marie Warnier, Directrice par intérim du site de Beaujon, délégation est donnée à Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines, Madame Karine Corbrion, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marie Warnier a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Marie Warnier, directrice des opérations, Monsieur Alain Bentounsi, Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Ludovic Tripault, directeur du site Louis Mourier, délégation est donnée à Madame Nathalie Ammar-Khodja, adjointe au directeur des soins, Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Ludovic Tripault, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Madame Christine Paumard, directrice du site de Bretonneau, délégation est donnée à Madame Aline Coudray, directrice achats, prestations logistiques et développement durable, Maria Devaud, Coordonnatrice Générale des Soins, Madame Corinne Tenor, cadre de santé, Madame Maud

Vanderbrughe, Cadre de Santé, Danielle Garel, Attachée Principale d'Administration Hospitalière à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Christine Paumard, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Madame Christine Paumard, directrice du site Adélaïde Hautval, délégation est donnée Monsieur Ludovic Tripault, directeur des soins, Madame Sylvie Karcher, cadre de santé, Madame Isabelle Nyobe, cadre de santé, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Christine Paumard a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Adélaïde Hautval,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Maryline Acrement, Attachée d'Administration Hospitalière
- Soumaya Alili, Directrice d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médicaux Sociaux AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Nasera Athmani Bentahar, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Alain Bentounsi, Coordonnateur général des soins
- Elise Berolatti, Directrice de site-Projets Adjointe
- Christel Coeuderoy, Technicien Supérieur Hospitalier
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Karine Corbrion, Directrice des soins
- Aline Coudray, Directrice Adjointe
- Valérie Courage, Cadre de santé
- Maria Devaud, Coordonnatrice Générale des Soins
- Julie Digeon, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Cindy Duchamp, Attachée d'Administration Hospitalière
- Soraya Fekkar, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Louis Mourier
- Dalila Flici, Adjoint des Cadres
- Danielle Garel, Attachée d'Administration Hospitalière
- Hélène Gendreau, Directrice des Ressources Humaines Adjointe
- Arnaud Giraudet, Directeur adjoint
- Inès Gravey, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Lydia Guillerme, Cadre de Santé
- Anthony Hamon, ingénieur biomédical
- Samia Ibégazène, Directrice Adjointe
- Audrey Jaffrelo, Attachée d'Administration Hospitalière
- Sylvie Karcher, Cadre de Santé
- Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier

- Pauline Maisani, Directrice Adjointe
- Sabrina Meslem, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Isabelle Nyobe Nlend, Cadre de Santé
- Christine Paumard, Directrice Adjointe
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière
- Carole Prevors, Attachée d'Administration Hospitalière
- Saïda Rachid, Cadre de Santé
- Pierre Rosmorduc, Directeur adjoint
- Béatrice Rouyer, Cadre de Santé
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Nathalie Serfas, ingénieur biomédical
- Catherine Tardy, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Fatima Thor, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Ludovic Tripault, directeur des soins
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Marc Vanicatte, Ingénieur Biomédical
- Sophie Viane, Adjoint des cadres Hospitalier
- Marie Warnier, Directrice Adjointe

ARTICLE 6 :

L'arrêté n° 75-2018-11-08-009 du 08 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Pascal De Wilde

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-02-18-003

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Service
des Impôts des Particuliers
de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

Pôles Gestion Fiscale

Service des Impôts des Particuliers

de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »

17 Place de l'Argonne

75019 PARIS

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le Comptable Public, Responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
VAPPEREAU Brigitte	Inspectrice divisionnaire	60 000 €	60 000€
LAPIERRE Sabine	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DESSERTENNE Patrick	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LE BERRE Marine	Contrôleur	10 000 €
DOMBROWSKI Cynthia	Contrôleur	10 000 €
CHAUMELLE Sylvain	Contrôleur	10 000 €
RIBOIT Patrice	Contrôleur	10 000 €
BODIN Emmanuel	Agent administratif	2 000 €
ROUSSINE Soizik	Agent administratif	2 000 €
VECTEN Anne	Agent administratif	2 000 €
AMZALLAG Yaffa	Agent administratif	2 000 €
GALFANO Valerie	Agent administratif	2 000 €
SCHIFF Valaine	Agent administratif	2 000 €
OUATTARA Ibrahim	Agent administratif	2 000 €
KOWALSKI Aurelie	Agent administratif	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau et aux agents désignés ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
HUBERT-DUPONT Isabelle	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MONNIN Audrey	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PINEDE Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SEJALON Aurélie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PIBOULEAU Pauline	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAITRE Serge	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUDAREL Michel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FURTADO Tony	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ADEMAR Cindy	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
MOUTOU Armel	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
ALOUACHE Samir	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
BARDERA Blandine	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
TALAYA Anne-Sophie	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €
DIARRA Salimata	Agent Administratif	2 000 €	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris

A Paris, le 18 février 2019

Le Comptable Public,

Responsable du SIP de Paris 19ème « Buttes-Chaumont »

Gérard PALIX

Signé